



INTERVIEW ICILOME – LEADER A L'ECOUTE DU 20 AU 30 JUILLET 2016

1- Quelle appréciation donniez-vous à l'atelier du HCRRUN sur les réformes avant les travaux et quel jugement portez-vous là-dessus après les travaux ?

Tout d'abord le Collectif de Résurgence de la Diaspora (CRD)-TOGO et le Mouvement KEKELI (MK) saluent l'initiative de ce débat visant à enrichir la réflexion sur les réformes politiques et institutionnelles au Togo au sein de la diaspora.

Avant l'ouverture effective des travaux de l'atelier du HCRRUN, le CRD-TOGO et le MK ont dû tirer la leçon que l'atelier du HCRRUN matérialise l'échec définitif des partis politiques parlementaires (UNIR, UFC, ANC, CAR, ADDI, SURSAUT NATIONAL) quant à leur capacité à œuvrer utilement pour les réformes politiques et institutionnelles au Togo. De surplus, nous avons été très particulièrement indignés par le fait que lesdits partis politiques n'aient pu saisir l'occasion pour faire adopter une loi organique sur le référendum d'initiative populaire (RIP) conformément à l'article 4, alinéa 3 de la Constitution togolaise afin de permettre au Souverain Peuple togolais de s'exprimer directement sur la question des réformes politiques et institutionnelles.

La stratégie partisane et non républicaine des partis politiques parlementaires a servi de prétexte au Président de la République et au Gouvernement qui se sont rapidement saisis du mécanisme de comitologie sur la base de l'expérience de la Commission vérité Justice et Réconciliation (CVJR). Ils ont ainsi brisé le monopole des partis parlementaires pour sortir de la kyrielle de conflits dans les débats à la Représentation nationale pour rouvrir les discussions sur les réformes à une pluralité toutefois sélective de représentants des acteurs privés et institutionnels de la vie politique, économique, sociale, sécuritaire, religieuse, et culturelle du Togo, et tout ceci, dans un esprit de réconciliation et d'apaisement.

Après la fin des travaux de l'atelier du HCRRUN, le CRD-TOGO et le MK ont pu constater une volonté partagée des participants d'œuvrer utilement à la matérialisation des réformes politiques et institutionnelles. Toutefois, l'absence de chronogramme précis soumis au Chef de l'État qui n'a pas daigné depuis plus de 18 mois de nommer les membres restants de la Commission de réflexion sur les réformes nous amène à être prudents face à un pouvoir qui peine à intégrer dans ses stratégies et tactiques politiques l'évolution actuelle des contextes spirituel, géopolitique et géo-économiques mondiaux dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Même si nous avons apprécié la richesse et le niveau scientifique pertinent des exposés et débats lors des travaux de l'atelier du HCRRUN, l'épreuve des rétroactes des différents

cadres de concertation politique (CPDC), intransigeance politique partisane, absence délibérée de loi organique pour l'opérationnalisation effective du 4.3 (RIP) - constituent autant de raisons objectives pour le CRD-TOGO et le MK d'appeler le Peuple togolais à une vigilance résolue et le Chef de l'État à agir avec diligence pour l'effectivité des réformes en cette année transitionnelle 2016 qui réserve encore, à l'échelle planétaire, d'énormes surprises déjà relevées sur les plans géopolitiques et géo-économiques mondiaux dans notre Bulletin d'information « LE CLAIRON » No 1 du 27 avril 2016 [disponible sur http://www.crd-togo.org/pdf/CRD-MK_LE_CLAIRON_No_1.pdf].

2- Beaucoup de togolais ont noté l'absence des délégations de la diaspora togolaise à cet atelier, qu'avez-vous à dire sur cela ?

La Diaspora togolaise est organisée en une pluralité d'organisations ayant quasiment les mêmes buts mais dont les préférences et les intérêts peuvent diverger. Ainsi, sauf erreur de notre part, le CRD-TOGO et le MK n'ont pas été conviés à l'atelier du HCRRUN. Toutefois, nous avons d'ores et déjà adopté toutes les dispositions nécessaires en vue de transmettre nos propositions sur les réformes politiques et institutionnelles à la Commission chargée des réformes dont nous attendons la mise en place complète.

3- Y a-t-il des réformes qui concernent spécifiquement la diaspora ? Avez-vous noté leurs prises en compte ou mention dans les communications des participants de l'atelier HCRRUN?

La Diaspora togolaise toujours attachée à la prise de conscience de son identité n'a jamais cessé de se mobiliser pour le développement économique et social de notre pays. Mais, force nous est de constater que si la solidarité de la Diaspora dans de nombreux domaines est généralement appliquée dans un cadre restreint et privé, il n'en demeure pas moins que la reconnaissance et la lisibilité d'une forte mobilisation de la Diaspora au bénéfice du Togo tout entier requiert la prise en compte de ses besoins et intérêts dans les orientations politiques du Chef de l'État et du Gouvernement. Ainsi, l'atelier du HCRRUN devrait être l'occasion idéale pour réfléchir sur la manière de mobiliser la participation de la Diaspora aux efforts de renforcement des capacités politiques et institutionnelles de notre Nation. Ce rôle de la Diaspora semble avoir été malheureusement ignoré lors de l'atelier du HCRRUN alors qu'il urge de reconnaître que les droits de la Diaspora ne peuvent plus être occultés par le pouvoir de Lomé. La Diaspora togolaise ne doit pas être toujours considérée seulement comme une simple source de financement, mais comme l'attestent les faits le premier partenaire au développement du Togo.

Il revient donc à la Commission chargée des réformes politiques et institutionnelles de réfléchir à comment maintenir les liens de la Diaspora avec la Mère Patrie, entre autres, reconnaître le droit à la double nationalité ; prévoir les conditions dans lesquelles les Togolais naturalisés étrangers et leurs descendants peuvent recouvrer la nationalité togolaise ; garantir l'exercice des droits civiques et politiques. Pour augmenter la participation de la Diaspora togolaise à un Togo émergent et pivot stratégique en Afrique, il faut, par ailleurs, mettre en place une structure susceptible de mobiliser toutes les ressources de la Diaspora autour des domaines définis d'expertise dans le cadre d'une stratégie globale qui intègre sérieusement l'intelligence stratégique à l'heure du remodelage sur le plan international des rapports qui orchestrent le concert des nations.

4- Selon plusieurs participants de l'atelier HCRRUN, il y a une lueur d'espoir pour aller

finalement vers la mise en œuvre de l'APG. Certains ont parlé de préalables, certains ont parlé de consensus, d'autres se sont réjouis de l'élargissement des acteurs à la société civile, l'armée et les chefs religieux.

Il nous paraît ici utile de rappeler que le droit togolais ni le droit communautaire de la CEDEAO ou mieux encore le droit international ne contiennent aucun mécanisme permettant de reconnaître la juridicité d'un accord politique tel l'APG. Il s'agit d'un accord politique dont la mise en œuvre effective nécessite une forte volonté politique des principaux acteurs.

Les travaux de l'atelier du HCRRUN nous laissent constater que la voie est progressivement ouverte vers l'élaboration d'un document de réformes politiques et institutionnelles conformément à l'esprit de l'APG. En effet, les principaux points devant éventuellement faire l'objet de réforme vont dans ce sens : le respect des délais constitutionnels, le réajustement du régime politique, le reformatage du dispositif parlementaire, l'institution du tribunal électoral, la consolidation de la place républicaine de l'Armée. De même que la gestion des identités ethniques et tribales dans la gouvernance, la modernisation de la gestion du foncier, la régulation adaptée du cadre réglementaire et anthropologique d'exercice des privilèges protocolaires et administratifs de la chefferie traditionnelle.

5. Qu'est-ce qui doit être fait de différent aujourd'hui pour réussir cette mise en œuvre par rapport à 2006 ?

Sans être exhaustif, trois éléments nous paraissent très fondamentaux. Primo, il est souhaitable que les principaux acteurs de la vie politique togolaise transcendent désormais leurs intérêts partisans au bénéfice de la primauté des intérêts nationaux, et à ce titre le Chef de l'État doit nommer sans délai les membres restants de la Commission chargée des réformes. Secundo, la Commission chargée des réformes doit pouvoir intégrer dans son travail les propositions de la Diaspora exclue de l'atelier du HCRRUN et transmettre avant la fin 2016 ses recommandations finales sur les réformes politiques et institutionnelles au Chef de l'État. Tertio, les recommandations définitives de la Commission chargée des réformes doivent être rapidement adoptées et transposées dans la législation togolaise suivant un plan d'action transparent dont les échéances sont connues d'avance par les citoyens togolais.

Je vous remercie.

Maître Angelo AKAKPO

Coordinateur chargé de la Stratégie, la Prospective et des Affaires Juridiques